FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES
FORCE OUVRIERE
46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS
Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80
E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : http://www.fo-fonctionnaires.fr

Monsieur Olivier Dussopt
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de
l'Action et des Comptes publics, chargé
de la fonction publique
139, rue de Bercy – Télédoc 146
75572 – PARIS CEDEX 12

PARIS, le 4 avril 2018

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur un courrier de la FGF-FO en date du 7 novembre 2017, sans réponse à ce jour, adressé à la DGAFP, concernant l'attribution du complément indemnitaire versé au titre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux agents détachés.

En effet l''article 4 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, stipule que les fonctionnaires peuvent bénéficier d'un complément indemnitaire annuel qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, appréciée dans les conditions fixées en application de l'article 55 de la loi du 11 janvier 1984 susvisé.

Cependant cet article ne précise pas les règles d'attributions de ce complément indemnitaire pour les fonctionnaires détachés.

Un agent du ministère de l'intérieur détaché au ministère des armées au 1er septembre 2017 se voit exclu du CIA de son administration d'accueil au prétexte qu'il n'était pas présent au 1er juillet 2017.

Par ailleurs l'intéressé n'est plus éligible au CIA du ministère de l'intérieur car plus en fonction au 30 septembre 2017.

Pour FORCE OUVRIERE, même si le CIA est facultatif, cette situation est particulièrement injuste.

Aussi je vous demande, Monsieur le Secrétaire d'Etat, de bien vouloir me faire connaitre quelle réponse peut être apportée aux agents qui, à la suite d'une mobilité, se voient pénalisés dans l'attribution du CIA.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, à l'assurance de ma parfaite considération.

Christian GROLIER,
Secrétaire Général